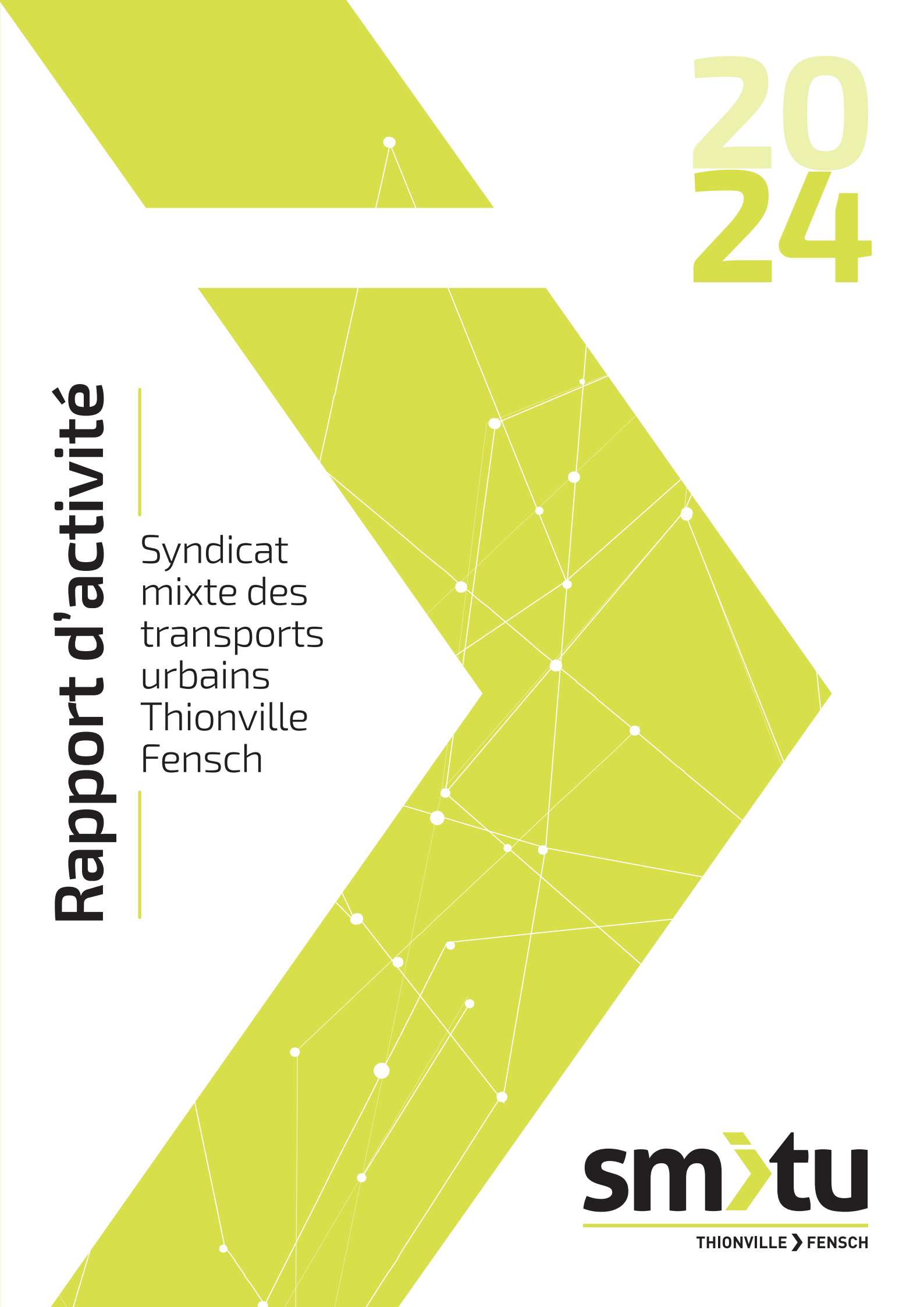




20
24

Rapport d'activité

Syndicat
mixte des
transports
urbains
Thionville
Fensch

sm>tu
THIONVILLE > FENSCH



L'année 2024 restera une année charnière pour le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch. C'est en 2024 que nous avons pris collectivement conscience de la nécessité impérieuse de transformer notre action. Ce rapport n'est pas seulement un bilan : c'est le récit d'un tournant.

Ce tournant, nous l'avons voulu clair, assumé et profond. Il s'est d'abord matérialisé par un changement de méthode : une « pause démocratique » que j'ai proposée fin 2023 pour repartir du terrain et des remontées directes des habitants. De janvier à mai 2024, ce sont près d'une dizaine de réunions publiques qui ont été organisées, partout sur le territoire. De ces échanges sont nées des évolutions de lignes, des ajustements d'horaires, des engagements nouveaux. Nous avons écouté et nous avons agi.

Mais cette transformation devait être structurelle. 2024 a donc été aussi l'année de la **restructuration du SMiTu** : extension du périmètre, révision des statuts, recapitalisation humaine et financière... Une nouvelle identité est née : **TeMo, Territoires & Mobilités Moselle Nord**. Ce nom n'est pas une simple action de communication ; il porte une ambition. Celle de replacer l'usager au cœur de notre vision, de bâtir une mobilité cohérente, intermodale et profondément connectée aux enjeux de notre territoire, à la hauteur des défis du Nord mosellan.

Nous savons que la confiance ne se décrète pas. Elle se gagne, et parfois, elle se regagne. C'est notre ligne de conduite. La modernisation du réseau Citéline, les nouveaux services comme Noctéline, PYSAE ou la navette électrique gratuite, les investissements dans un BHNS revisité et les transports scolaires. Autant d'actions qui n'ont qu'un seul objectif : reconstruire une relation de proximité et d'utilité avec chaque usager.

Ce rapport 2024 témoigne d'un SMiTu qui se relève, se modernise, s'ouvre. C'est aussi un appel : à tous nos partenaires, aux collectivités, aux entreprises, aux habitants, pour qu'ensemble, nous façonnions les mobilités durables de demain.

Rémy DICK

Président du SMITU
Maire de Florange

Sommaire

➤ 1/ Édito du Président 02 ➤ Message du Président Rémy Dick..... 02	➤ Installation de trois toilettes terminus autonomes 22 ➤ Travaux rue Jean Monnet (Thionville) 23 ➤ Travaux sur l'Ouvrage d'Art Konrad Adenauer 24 ➤ Travaux sur l'Ouvrage d'Art Alcide de Gasperi..... 25 ➤ Tracé du futur BHNS..... 26
➤ 2/ Présentation du SMiTU..... 04 ➤ Contexte et mission..... 05 ➤ Les élus..... 05 ➤ Activités du réseau de transport..... 07	➤ 7/ Les décisions du Syndicat en 2024..... 28 ➤ Avenant Région Grand Est..... 28 ➤ Subventions pour abris voyageurs 28 ➤ Annulation du contentieux avec la Ville de Gandrange 30 ➤ Augmentation du taux du Versement Mobilité..... 30 ➤ Budget primitif 2024 30 ➤ Acquisition et renouvellement de matériel..... 31 ➤ AP/CP projet BHNS 32 ➤ Les aménagements cyclables..... 33 ➤ Passage de la flamme olympique 34 ➤ Motion A31bis et CR178..... 34
➤ 3/ Les réunions publiques..... 08 ➤ Concertations et ajustements scolaires..... 08	
➤ 4/ Restructuration du syndicat 10 ➤ Les principales modifications statutaires du SMiTU votées en 2024..... 10 ➤ Une nouvelle organisation en matière de Ressources Humaines..... 12 ➤ Travail sur la nouvelle identité visuelle : TeMo Moselle Nord..... 12 ➤ Point sur la recapitalisation financière par les intercommunalités et communes membres..... 14	
➤ 5/ Les nouveaux services aux usagers 15 ➤ Smitu & Mob d'Emploi..... 15 ➤ Expérimentation de la navette électrique à Thionville 16 ➤ Amélioration des transports scolaires..... 17 ➤ Lancement de Noctéline 18 ➤ Nouvelle application PYSAE 19 ➤ Investissement pour le réseau 20 ➤ Accessibilité renforcée 20	➤ 8/ Le réseau Citéline : Une amélioration générale..... 35 ➤ Évolutions de lignes (S02, S04, S07, S12, S13, S14, S20, S21, etc.)..... 35 ➤ Lignes du dimanche et TAD..... 37
➤ 6/ Les travaux réalisés en 2024 22 ➤ Réfection de la toiture du bâtiment atelier et maintenance de Keolis Thionville Fensch (KTF) 22	➤ 9/ Annexes 38 ➤ Données financières 38 - Dépenses d'exploitation 2024 38 - Dépenses d'investissement 2024 39 - Recettes d'exploitation et d'investissement 40 ➤ Trombinoscope du Comité Syndical..... 42 ➤ Carte du réseau Citéline..... 44

2/Présentation du SMiTU

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD).

Elle a pour objet : **l'organisation, la gestion et l'amélioration des transports de personnes sur son périmètre, avec la mise en place et le suivi du service public.**

Depuis 2021, le SMiTU a délégué la gestion des services de transports urbains à la société Kéolis Thionville-Fensch. Cette dernière exploite ainsi le réseau de transports du SMiTU Thionville Fensch, appelé **Citéline**.



Syndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch

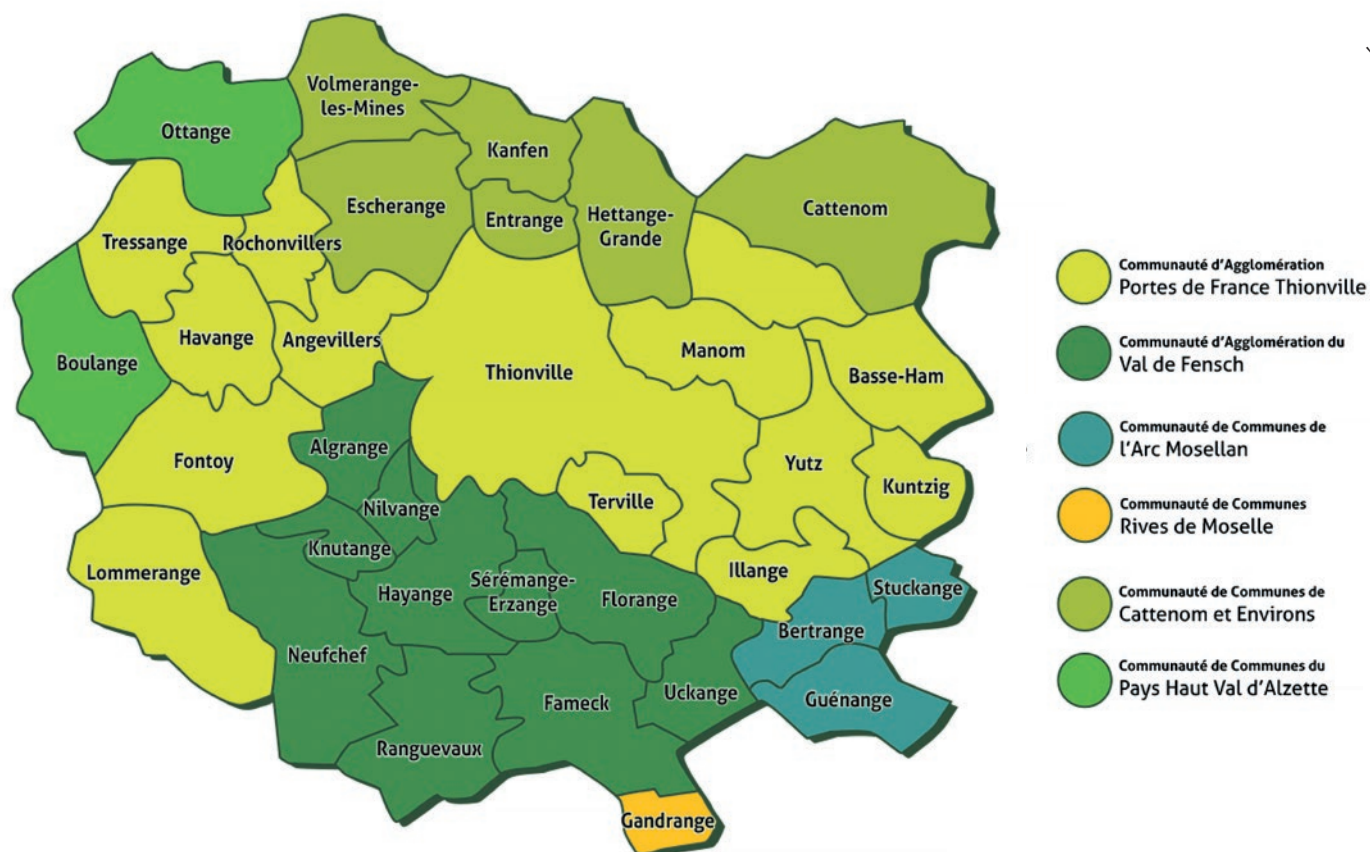
1a Avenue Gabriel Lippmann ● 57970 YUTZ ● Tél : 03 82 57 18 19 ● Mail : secretariat@smitu.fr

www.smitu.fr

Contexte et mission

Le périmètre du SMiTu

Au 1er janvier 2024, le périmètre du Syndicat Mixte des Transports Urbains est constitué de **35 communes**, comptant plus de **186 000 habitants**. Chaque collectivité est représentée au minimum par **deux délégués**.



Les élus

Le Bureau syndical

Le Bureau, sous la présidence de M. Rémy DICK, est composé de **9 Vice-Présidents** et de **7 assesseurs**.

Les membres du bureau examinent les dossiers qui sont soumis par le Président et constituent une force de proposition sur les projets de délibérations.

Le Comité syndical

Le SMiTU est administré par une assemblée délibérante composée de **60 élus** représentant les **35 collectivités membres**.

Les activités des instances du SMiTU

Les instances du SMiTU se sont réunies **8 fois en 2024** afin d'assurer notre mission de service public. **5 Bureaux Syndicaux se sont tenus** et il y a eu **8 Comités Syndicaux**. Par ailleurs, les élus ont rendu **92 délibérations**.

➤ 27 mars

➤ 10 avril

➤ 9 juillet

➤ 13 septembre

➤ 14 octobre

➤ 25 novembre

➤ 28 novembre

➤ 16 décembre



Réunion du Bureau Syndical



Activités du Réseau de Transport

Structure du réseau Citéline

Le réseau de transport du SMiTU en résumé pour 2024

- 17 lignes structurantes
- 29 lignes complémentaires
- 2 lignes circulant le dimanche + un service de transport à la demande et de transport PMR (Personne à mobilité réduite)
- Le Comité des partenaires associe à minima les représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort.



➤ 3/ Les réunions publiques

Concertations et ajustements scolaires

Le SMiTU a organisé plusieurs réunions publiques entre le 30 janvier et le 15 avril 2024, dans le but d'échanger et de recueillir les doléances des usagers de Citéline à propos du réseau et des changements mis en place pour la rentrée de septembre 2024.

Ces réunions ont été placées sous le signe d'un temps de « *pause démocratique* », voulue par le Président du SMiTU lors du Comité Syndical du 18 décembre 2023.

Ces réunions eu lieu dans les communes suivantes :

- **ALGRANGE le 30 janvier 2024**, pour les usagers des communes d'ALGRANGE, ANGEVILLERS et ROCHONVILLERS
- **HAYANGE le 6 février 2024**, pour les usagers d'HAYANGE, NILVANGE et KNUTANGE
- **THIONVILLE le 13 février 2024**
- **GUENANGE le 20 février 2024**, pour les usagers de GUENANGE, STUCKANGE, BERTRANGE et ILLANGE
- **FONTOY le 27 février 2024**, pour les usagers de BOULANGE, FONTOY et LOMMERANGE
- **OTTANGE le 29 février 2024**, pour les usagers d'OTTANGE et de TRESSANGE
- **FLORANGE le 7 mars 2024**, pour les usagers de FLORANGE, SEREMANGE-ERZANGE et UCKANGE
- **YUTZ le 12 mars 2024**, pour les usagers de YUTZ et de BASSE-HAM
- **CATTENOM le 13 mars 2024**
- **FAMECK le 18 mars 2024**, pour les usagers de FAMECK et de GANDRANGE
- **NEUFCHÉF le 23 avril 2024**

Une réunion a également été organisée le **15 février 2024** avec le « **Réseau Ré@gir** », représentant les entreprises dans le périmètre du SMiTU.

Les représentants du corps enseignant des établissements scolaires du secondaire ont également été conviés à une réunion le **13 mai 2024**.





A l'issue de ces réunions, des ajustements et modifications de lignes ont été faits :

En mars 2024 : à l'issue des réunions publiques d'ALGRANGE et d'HAYANGE, il a été décidé de prolonger la ligne S04 – ALGRANGE Terminus – HAYANGE Centre Aquatique Féralia vers le lycée St-Exupéry de FAMECK, uniquement le matin et le soir sur 2 voyages, pour permettre aux scolaires d'ALGRANGE d'aller en direct à FAMECK.

Une astreinte scolaire de 6h30 à 8h00 et de 16h30 à 19h00 a également été mise en place en cas de problèmes sur des voyages scolaires du réseau le matin et le soir.

En avril 2024 : les horaires des lignes 31 – LOMMERANGE Cimetière – FONTOY Super U et 53 – OTTANGE Cité St-Paul – FONTOY Collège – ALGRANGE Stade ont été ajustés pour sécuriser les correspondances, notamment pour les lycéens allant à ALGRANGE.

Un voyage a été créé sur la ligne 31 pour permettre aux collégiens de LOMMERANGE de rentrer à l'issue de la sortie de 14h30 au collège de FONTOY.

A l'issue de la réunion publique à FLORANGE, 2 voyages de ligne S07 – UCKANGE Route de Metz – THIONVILLE Linkling 3 ont été modifiés pour permettre aux scolaires du quartier de l'Etoile de FLORANGE de rejoindre le lycée de FAMECK, d'assurer une arrivée pour les cours de 9h00 et de désaturer la ligne S03 – UCKANGE Route de Metz – FLORANGE Moulin Daspich.

Suite à la réunion à FAMECK, le voyage de la ligne 42 – HAYANGE Esplanade – FAMECK Zone Artisanale via RANGUEVAUX de 15h40 au départ du collège Hurlevent, qui faisait initialement son terminus à RANGUEVAUX République, a été prolongé jusqu'à FAMECK Zone Artisanale, pour bénéficier aux collégiens résidant après l'arrêt « *République* ».

En mai 2024 : suite à la réunion avec les usagers de NEUFCHÉF, 2 voyages ont été ajoutés sur la ligne 44 – NEUFCHÉF Pharmacie – FAMECK Lycée St-Exupéry via ST-NICOLAS-EN-FORET :

- Un voyage au départ de NEUFCHÉF pour permettre aux collégiens d'aller en cours pour 9h00 au collège Hurlevent d'HAYANGE.
- Un voyage au départ de FAMECK pour permettre aux collégiens d'HAYANGE Hurlevent de rentrer directement à NEUFCHÉF après la sonnerie de 15h30.

➤ 4/Restructuration du syndicat

Les principales modifications statutaires du SMiTU votées en 2024

L'extension du périmètre du SMiTU est actée !

Révision de la représentation : Le nombre de sièges au sein du Comité Syndical sera ajusté à 70 membres, redistribués en fonction des nouvelles réalités territoriales et démographiques.

La représentation nominale par collectivité est la suivante :

Communauté d'agglomération de Porte de France Thionville	23
Communauté d'agglomération du Val de Fensch	19
Communauté de communes de Cattenom et Environs	13
Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette	8
Commune de Bertrange	2
Commune de Guénange	3
Commune de Stuckange	2
Total	70

➤ **Clarification des objectifs :** Les statuts redéfiniront clairement l'objet du syndicat, en précisant ses compétences et en intégrant la dimension transfrontalière, essentielle pour une meilleure coopération avec les régions voisines.

➤ **Dispositions financières modernisées :** Une révision des bases de calcul de la contribution des membres et l'introduction de nouvelles modalités pour des cotisations exceptionnelles garantiront une répartition équitable des ressources et des investissements entre les territoires membres.

En septembre 2024, le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch a annoncé des modifications majeures concernant son périmètre territorial ainsi que ses statuts, à la suite d'une concertation approfondie avec ses membres et les territoires concernés.

Une réponse aux évolutions démographiques et aux besoins de mobilité des habitants

Le SMiTU a proposé d'étendre son périmètre à l'intégralité de la Communauté de communes de Cattenom et Environs ainsi qu'à la partie mosellane de la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette. Cette extension permettra de mieux desservir ces territoires et d'optimiser les services de transport offerts.

Simultanément, la Communauté de communes Rives de Moselle a exprimé son souhait de se retirer du périmètre du SMiTU pour gérer la mobilité à l'échelle de leur territoire tourné vers la métropole de Metz. Ce retrait, accompagné d'une soulte de sortie de 50 000 euros, facilitera une transition harmonieuse tout en respectant les besoins spécifiques de chaque territoire.

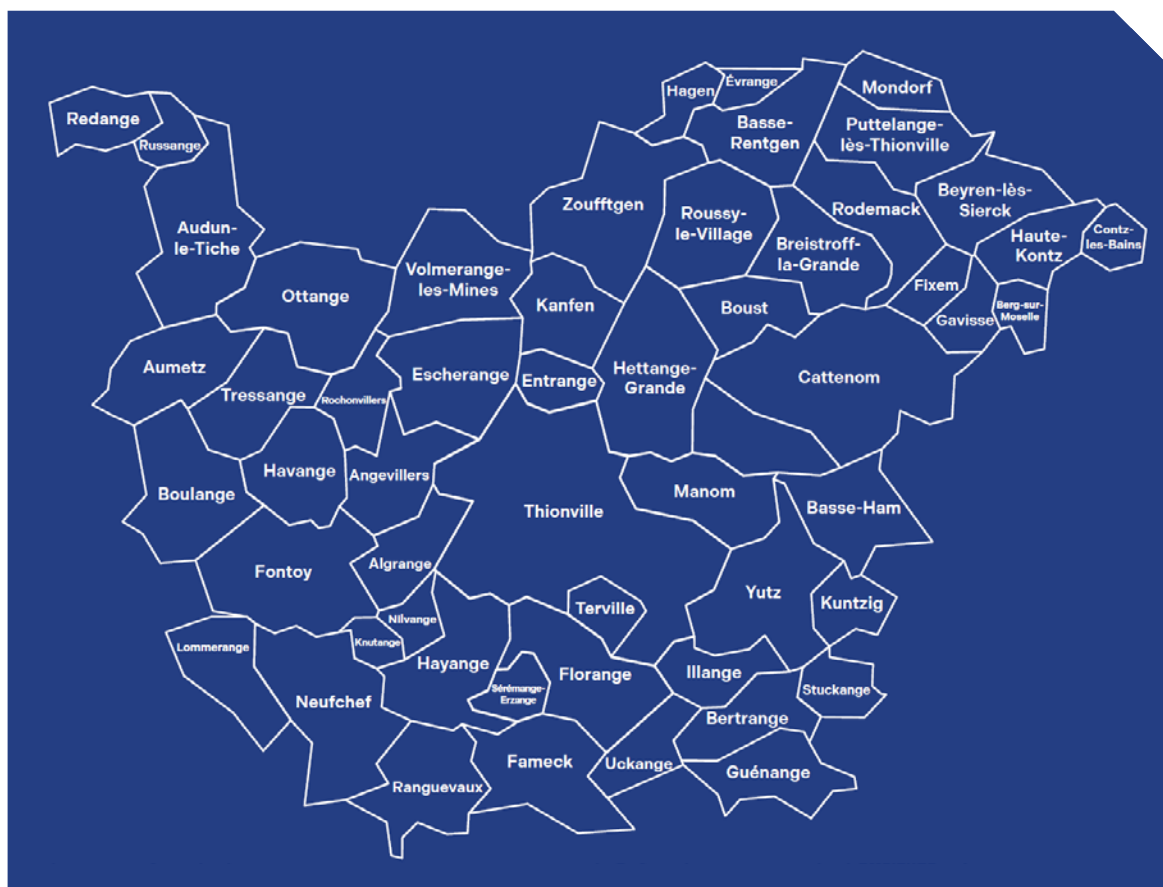
« En s'étendant à de nouveaux territoires, le SMiTu se prépare à une nouvelle phase de développement, synonyme de services optimisés et d'une vision des mobilités à l'échelle du Nord Moselle. »

Rémy DICK, Président du SMiTu

Ces modifications de périmètre ont été assujetties à l'approbation des membres du SMiTu et des organes délibérants des collectivités concernées. Une majorité qualifiée est requise pour valider ces changements, et le préfet de la Moselle a pris un arrêté en conséquence, avec une mise en œuvre prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

Modification des statuts du SMiTu

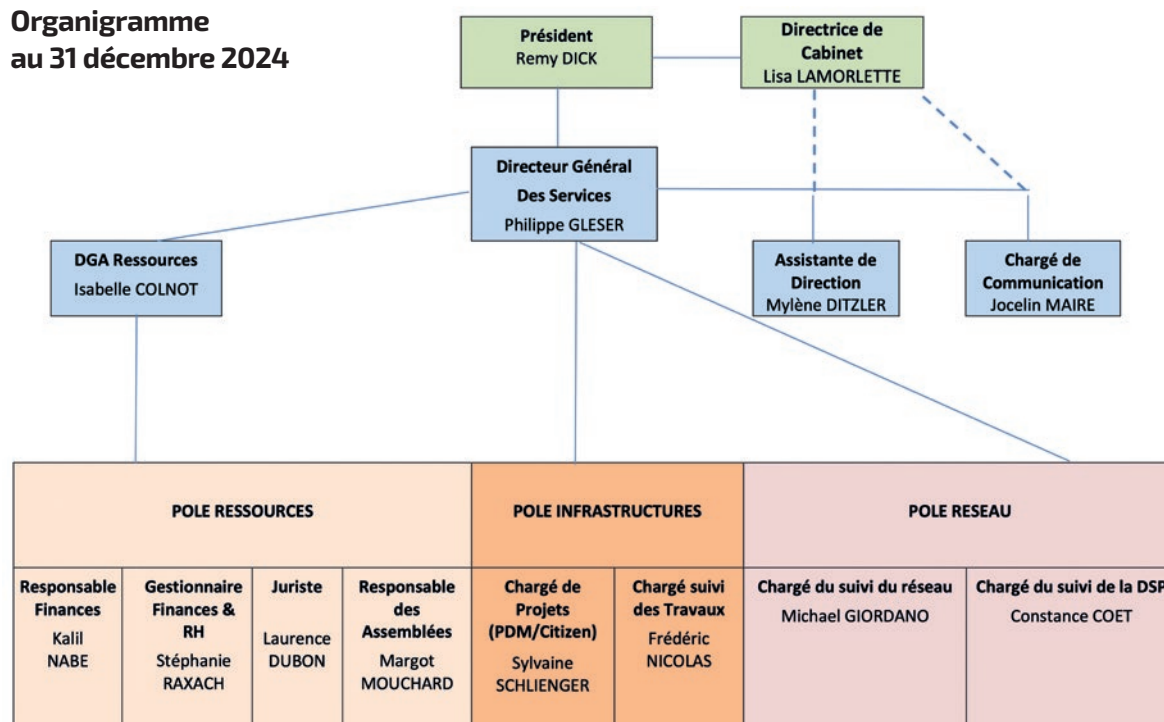
Parallèlement à l'extension du périmètre territorial, il est nécessaire de réviser et d'actualiser les statuts du SMiTu afin de mieux refléter ses nouvelles ambitions et de renforcer son rôle en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) sur son territoire.



Une nouvelle organisation en matière de Ressources Humaines

La recapitalisation humaine au SMiTu, c'est un effectif qui passe de 5 à 13 salariés en quelques mois. Ce renforcement est essentiel pour soutenir les ambitions croissantes du syndicat, notamment en matière de développement de nouvelles lignes mais aussi de manière à abattre un travail plus conséquent et plus efficient, avec, toujours, les usagers au cœur des ambitions.

Organigramme au 31 décembre 2024



Travail sur la nouvelle identité visuelle : TeMo Moselle Nord

Nouvelle identité visuelle : TeMo, un nouveau cap pour la mobilité en Moselle Nord

Au tournant de l'année 2025, le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMiTu) deviendra TeMo : Territoires et Mobilités Moselle Nord. Ce changement marque une étape essentielle dans l'histoire de notre institution et reflète notre ambition renouvelée d'accompagner les mutations de la mobilité sur notre territoire, en particulier pour les milliers de transfrontaliers qui parcourent chaque jour notre réseau.

Une identité pensée pour aujourd'hui et demain

TeMo incarne une vision moderne et résolument tournée vers l'avenir. Son nom, simple et dynamique, est un clin d'œil aux notions de territoire (Te) et de mobilité (Mo), rappelle notre mission première : relier efficacement les personnes et les lieux. Cette nouvelle identité s'inscrit dans une démarche de transformation, alliant proximité, innovation et adaptabilité, pour répondre aux besoins évolutifs de nos usagers.

Sa simplicité et sa modernité le rendent immédiatement identifiable et proche des usagers. Ce choix stratégique vise également à offrir une base solide pour une éventuelle adoption par le réseau de transport lui-même, permettant ainsi une unification claire entre l'institution et ses services.

Le « *Nord Mosellan* », en tant que baseline sous le logo, ancre encore davantage cette identité dans le territoire, soulignant les défis uniques de notre région : une mobilité transfrontalière complexe, une forte pression liée aux déplacements vers le Luxembourg et une nécessaire adaptation aux évolutions futures.

Une flexibilité au service de l'évolution

Au-delà de son esthétique, l'identité visuelle de TeMo a été pensée pour évoluer. Elle intègre une flexibilité graphique qui permettra d'accompagner l'élargissement de notre réseau ou l'intégration de nouveaux services de mobilité, comme le développement des liaisons intermodales ou des solutions innovantes à faible empreinte carbone (P+R, vélos, ...) :

TeMo'b : pour les services de bus, cœur de notre réseau.

TeMo'v : dédié à la mobilité douce, incluant vélos et solutions alternatives.

TeMo'lux : pour les liaisons transfrontalières avec le Luxembourg.

Une identité qui fédère

En collaboration avec notre agence partenaire, plusieurs slogans ont été proposés pour incarner cette nouvelle dynamique :

« **Connectons les territoires** » : un message clair qui reflète notre mission principale.

« **Votre mobilité, notre priorité** » : un engagement envers les usagers.

« **Créons la mobilité** » : une vision participative et inclusive.

« **Ensemble, allons plus loin** » : une promesse d'unité et de progrès.

« **Orchestrons vos déplacements** » : une métaphore harmonieuse pour souligner notre rôle central.

Le coup de cœur d'une agence spécialisée

Fruit d'une collaboration étroite avec l'agence de communication P'COM, l'identité visuelle de TeMo a été un véritable coup de cœur pour les experts qui l'ont façonnée. Minimaliste et accessible, cette identité repose sur des couleurs modernes et un graphisme épuré, permettant une appropriation facile par le grand public et un déploiement optimal sur tous les supports de communication, qu'il s'agisse de signalétique, de documents officiels ou de plateformes numériques.

Un symbole de renouveau

Le lancement de TeMo, prévu début 2025, demeurera l'occasion de renforcer notre lien avec les usagers et de réaffirmer notre rôle comme acteur clé de la mobilité transfrontalière en Moselle Nord. Cette nouvelle identité visuelle incarne non seulement un changement de nom, mais surtout une promesse : celle d'un transport collectif en phase avec son époque, ses enjeux, et ses défis.

Avec TeMo, nous écrivons une nouvelle page de notre histoire, au service des territoires et des mobilités de demain.

Point sur la recapitalisation financière par les intercommunalités et communes membres

En 2024, le SMiTU a initié une stratégie ambitieuse de recapitalisation financière afin de sécuriser son autofinancement et de répondre aux défis budgétaires croissants, particulièrement dans le cadre des engagements liés au projet Citézen et à l'extension des services de transport.

Les intercommunalités et communes membres ont consenties à mener un gros effort financier pour recapitaliser les finances du syndicat.

a. Participation accrue des collectivités :

Une augmentation collective de 4 millions d'euros des participations financières des collectivités membres a été actée, répartie en deux volets :

- 2 millions d'euros répartis uniformément entre les collectivités.
- 2 millions d'euros dédiés spécifiquement aux agglomérations traduisant une volonté commune de développer une offre de service adapté au territoire urbain, notamment au regard de la spécificité du BHNS.

b. Augmentation du Versement Mobilité :

Le taux du Versement Mobilité (VM) a été réévalué, passant à 1,80 % à compter du 1^{er} juillet 2024, générant une augmentation significative des recettes. Cette décision s'inscrit dans une logique de financement pérenne des infrastructures et services, tout en répondant aux besoins de développement économique des territoires.

c. Amélioration des ratios financiers :

Ces apports financiers permettront de stabiliser les capacités d'autofinancement du syndicat, en renforçant la résilience budgétaire face à l'augmentation des coûts d'exploitation et à l'évolution des charges d'investissement. Ce plan de recapitalisation est une étape essentielle pour consolider la santé financière du SMiTU et garantir la poursuite des projets structurants en cours.



**COMITE
SYNDICAL**

Guénange - 10 avril 2024

➤ 5/ Les nouveaux services aux usagers

SMiTU & Mob d'Emploi : un partenariat clé pour la mobilité douce et l'insertion sociale

Le **SMiTU** renforce son engagement en faveur des **mobilités douces** en renouvelant un partenariat stratégique avec l'association **Mob d'Emploi**, acteur majeur de l'insertion sociale par la mobilité dans le nord mosellan.

Un Partenariat clé :

- **Signature d'une convention de subvention** d'un montant annuel de **55 000 euros**.
- Objectif : **prend la compétence des services de Mob d'Emploi**, qui propose la **location et le gardiennage sécurisé de vélos** à l'échelle de l'agglomération thionvilloise.

Impact du soutien financier :

- Renforcement du rôle de Mob d'Emploi dans le **développement de la pratique du vélo**.
- Création d'un cadre propice au **retour à l'emploi** pour des personnes en situation de réinsertion.

Un double rôle :

- **Service de mobilité durable** à destination des usagers.
- Accompagnement des publics fragilisés vers une réinsertion professionnelle à travers des activités concrètes et valorisantes.

Un partenariat qui répond :

- Aux attentes croissantes en matière de **mobilité durable et solidaire**.
- À la **valorisation des ressources locales** et le soutien du **tissu associatif**.

Ambition du SMiTU :

- Faire de la **mobilité douce une solution accessible**.
- Favoriser **l'inclusion sociale** sur l'ensemble du territoire.

« Avec ce partenariat, nous affirmons notre ambition de traiter de toutes les mobilités en prenant en compte la nécessité de l'intermodalité. »

Rémy DICK, Président du SMiTU

Expérimentation de la navette électrique gratuite à Thionville !

Le SMiTU réaffirme son engagement en faveur de la mobilité durable dans le cadre d'une convention. La Ville de Thionville finance sa navette électrique à la période estivale. Cet accord, fondé sur le principe de subsidiarité, illustre le rôle stratégique du SMiTU en tant qu'ingénieur de la mobilité territoriale. En orchestrant une collaboration efficace entre les acteurs locaux, le Syndicat garantit l'adaptation des solutions de transport aux besoins spécifiques du territoire, tout en déchargeant les collectivités d'une partie de la gestion directe.

Ce service gratuit et innovant, qui a circulé du 15 juin au 11 juillet 2025 dans le centre piétonnier de Thionville, est conçu pour améliorer l'accessibilité au cœur de la ville, en particulier pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de vulnérabilité. En reliant les parkings périphériques aux pôles commerciaux et culturels, cette navette s'intègre dans une démarche d'intermodalité, soutenant ainsi une offre de transport écologique et pratique.

Les résultats encourageants de cette expérimentation de l'été 2024, avec 616 usagers, renforcent la pertinence de cette initiative. Par cette opération, le SMiTU s'affirme comme un acteur clé dans la mise en œuvre de solutions concrètes, adaptées et respectueuses de l'environnement, au service des habitants et des visiteurs de Thionville.



Crédit photo : Ville de Thionville



Crédit photo : Fluo Grand Est

Amélioration des transports scolaires : Le SMiTU et la Région Grand Est facilitent les déplacements des élèves

Le SMiTU renforce sa collaboration avec la Région Grand Est en signant un second avenant à la convention de complémentarité. Ce partenariat permet d'améliorer l'accès au transport pour les élèves de Florange, scolarisés au Lycée Saint-André d'Ottange.

Depuis la rentrée scolaire 2024-2025 et jusqu'en 2027, ces élèves bénéficieront d'un service de transport adapté, grâce à la mise en place d'une correspondance avec la ligne Fluo 57. **Ce dispositif vise à réduire significativement les temps de trajet, jusque-là contraints par des correspondances inadaptées.** Le SMiTU, en collaboration avec la Région, assure ainsi un accès équitable à l'éducation et renforce l'interconnexion entre les différents modes de transport, illustrant une volonté commune de répondre aux besoins spécifiques des usagers, notamment les jeunes.

Lancement de NOCTELINE

Une nouvelle desserte nocturne personnalisée pour un voyage serein

Du lundi 18 novembre 2024 au samedi 15 mars 2025, le SMiTU et son délégataire Kéolis Trois Frontières lancent Noctéline, une expérimentation innovante pour répondre aux attentes des usagers nocturnes. Cette nouvelle offre de transport permettra aux voyageurs de descendre entre deux arrêts officiels sur les principales lignes du réseau Citéline après 19h. Une initiative qui s'inscrit dans une démarche de proximité et de sécurité renforcée.



Une première sur le réseau Citéline : rapprocher les usagers de leur domicile en soirée

A partir du 18 novembre 2024, les usagers des lignes les plus fréquentées du réseau Citéline ont pu bénéficier d'un service sur mesure en soirée. L'idée est simple mais efficace : **à partir de 19h, ceux qui voyagent seuls ou avec un enfant pourront demander à descendre entre deux arrêts officiels**, permettant ainsi un retour chez eux plus rapide et plus sûr.

Ce dispositif concernera **plusieurs lignes clés du réseau, dont les S01, S02, S05, S09, S14, S20, S22, S23 et S24.**

Une réponse aux attentes des usagers et un levier de sécurité

Dans un contexte où la sécurité est primordiale, Noctéline offre une réponse innovante en adaptant le service de transport aux besoins des voyageurs nocturnes. Cette expérimentation s'appuie sur le retour des usagers, qui expriment une attente croissante de solutions plus sécurisantes pour leurs trajets en soirée. Une initiative d'autant plus pertinente que le réseau Citéline enregistre déjà 1 950 validations en soirée par semaine.

« Pouvoir s'arrêter au plus près de chez soi c'est une bonne initiative pour assurer la sécurité de nos usagers, et notamment celle des femmes. Et en matière de sécurité, il n'y a pas de petites mesures. »

Rémy DICK, Président du SMiTU

Un dispositif simple et accessible

Pour bénéficier de cette option, rien de plus simple : il suffit de demander au conducteur un arrêt « *entre-deux* » suffisamment à l'avance, qui validera la faisabilité de l'arrêt pour garantir la sécurité de chacun. Cette flexibilité dans le parcours est une nouveauté sur le réseau Citéline et améliorera le quotidien de nombreux usagers de la zone Thionville-Fensch, notamment les actifs et les étudiants.

La révolution Pysae

Depuis la rentrée de septembre 2024, le réseau Citéline a déployé **une nouvelle application, baptisée PYSAE**, qui permet aux voyageurs de pouvoir **s'informer en temps réel sur leur trajet, les horaires et les perturbations potentielles**.

Ce système est permis grâce au SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs), qui géolocalise les véhicules en temps réel.

Ce nouveau système permet également aux conducteurs de l'exploitant d'être plus réactifs face aux aléas (si un accident est survenu sur le trajet, prévenir le PC d'un embouteillage ou d'une surcharge du véhicule) **et de mieux suivre leur course** pour un meilleur respect des temps de parcours.

PYSAE : une révolution pour l'information en temps réel sur le réseau Citéline

Dans le cadre de son engagement en faveur d'un service public de transport toujours plus performant et transparent, le SMiTU a déployé, dès le 2 septembre 2024, l'application PYSAE sur le réseau Citéline. Cette innovation permet aux usagers de suivre en temps réel la position de leur bus via leur smartphone, garantissant ainsi une information fiable et instantanée sur les horaires et éventuelles perturbations.

Plus qu'un simple outil de géolocalisation, **PYSAE constitue une avancée majeure dans la gestion du réseau**, offrant aux conducteurs une assistance à la conduite optimisée et aux exploitants une supervision accrue des opérations. Accessible en plusieurs langues et reconnue pour son efficacité, **cette solution place la satisfaction des voyageurs au cœur des priorités du SMiTU**, en facilitant leur quotidien et en renforçant leur confiance dans les transports en commun.

D'après un sondage réalisé en 2024 par Pysae, basé sur 54 réponses, plus de 90 % des usagers utilisent l'application au moins plusieurs fois par semaine.

Les types de lignes les plus fréquentées sont les lignes urbaines, interurbaines et scolaires.

Par ailleurs, plus de 75 % des répondants estiment que l'application constitue un véritable soutien à l'usage des transports publics.



Crédit photo : Armand Flohr

Investissements pour le réseau

1. Point sur l'acquisition de nouveaux matériels pour 2024

Dans le cadre de l'amélioration de son offre de transport et de la modernisation de son réseau, le SMiTU s'engage en 2024 dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants, une démarche stratégique qui marque un tournant dans sa gestion des équipements.

Le syndicat a procédé à la commande de 23 cars de marque IVECO qui seront livrés courant 2025. Il s'agit des premières acquisitions de véhicules depuis 2015.

2. Rupture avec la location de véhicules

Le SMiTU met fin à la dépendance aux locations de véhicules, notamment pour 23 autocars dont les contrats arrivent à échéance en 2025.

Cette initiative vise à réduire les coûts opérationnels à long terme et à accroître l'indépendance logistique.

3. Investissement dans des équipements modernes

Acquisition de véhicules répondant aux normes environnementales les plus strictes, en cohérence avec les objectifs européens de réduction des émissions, notamment l'exigence de zéro émission pour les bus en milieu urbain à horizon 2030.

4. Sécurisation et fiabilité du réseau

Intégration de nouveaux systèmes de radiocommunication entre les conducteurs et le poste de contrôle pour renforcer la sécurité des trajets et optimiser les opérations en temps réel.

Ces investissements s'inscrivent dans une stratégie globale d'optimisation du service public de transport, visant à répondre aux attentes croissantes des usagers tout en anticipant les évolutions réglementaires et technologiques. L'année 2024 marque ainsi une avancée décisive dans la transformation du réseau de transport du SMiTU.

Accessibilité renforcée : Le SMiTU simplifie et accélère le soutien aux collectivités

Conscient des enjeux liés à l'accessibilité des transports publics, le SMiTU a adopté une mise à jour du règlement des subventions pour les abris-voyageurs et la mise en accessibilité des points d'arrêt. Cette révision introduit des dispositions favorables aux collectivités membres.



Les principales évolutions du règlement

- **Extension des délais de demande de subvention** : Les collectivités disposent désormais d'un délai de deux ans après réception des travaux pour déposer leurs dossiers.
- **Mise à jour des normes** : Intégration d'un schéma actualisé pour garantir la conformité des arrêts aux exigences techniques d'accessibilité.
- **Flexibilité renforcée** : Les subventions couvrent aussi les travaux réalisés en régie ou sous maîtrise d'ouvrage externe, sous réserve de respect des prescriptions techniques.

Impact attendu

- **Accélération des travaux de mise en conformité** des arrêts pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- **Renforcement de la collaboration entre le SMiTU et ses collectivités** membres pour répondre aux attentes des usagers.

Ce nouveau cadre vise à soutenir une meilleure répartition de l'offre de transport tout en garantissant une accessibilité accrue sur l'ensemble du territoire. Il s'inscrit dans les engagements du SMiTU pour une mobilité solidaire.



➤ 6/Les travaux réalisés en 2024

1. Réfection de la toiture du bâtiment atelier et maintenance de Keolis Thionville Fensch (KTF)



Reprises d'étanchéité sur la toiture du bâtiment atelier et maintenance (10 000 €)

- Nettoyage, réparation des cheneaux
- Reprise d'étanchéité sur sortie de descente d'eau
- Réfection des bacs en tôle aluminium

2. Installation de trois toilettes terminus autonomes

Ceux-ci sont alimentées par des panneaux solaires et des bouteilles de gaz en décembre 2024 et se trouvent à :



Basse Ham (RD654)



Hayange
(Rue de Wendel, à l'entrée de la ville)



Volmerange-Les-Mines
(Parking rue de Dudelange)

3. Travaux Rue Jean Monnet (à Thionville)

L'entreprise Costantini a effectué entre août et décembre 2024 la majorité des travaux sur les 600 mètres reliant l'Ouvrage d'art Alcide de Gasperi (SNCF) et l'Ouvrage Konrad Adenauer (OA Moselle)

- › **Travaux de structure de voirie** (chaussée « *trafic lourd* » dimensionnée pour la circulation des bus + piste cyclable/trottoir)
- › **Transformation de la chaussée du parvis de la gare**, remplacement des pavés par des enrobés et une structure lourde de chaussée.
- › **Création de deux quais côté place de la gare** avec pose de bordures



4. Travaux sur l'Ouvrage d'Art Konrad Adenauer

Levée des réserves suite à la réception des travaux effectués en décembre 2023.



5. Travaux sur l'Ouvrage d'Art Alcide de Gasperi



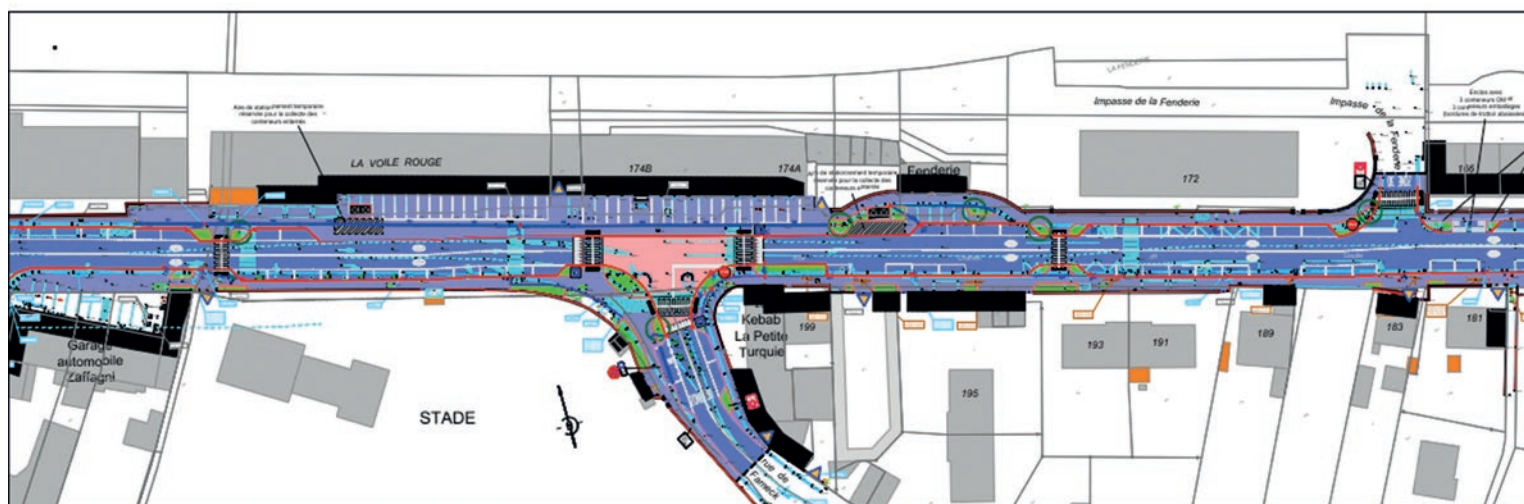
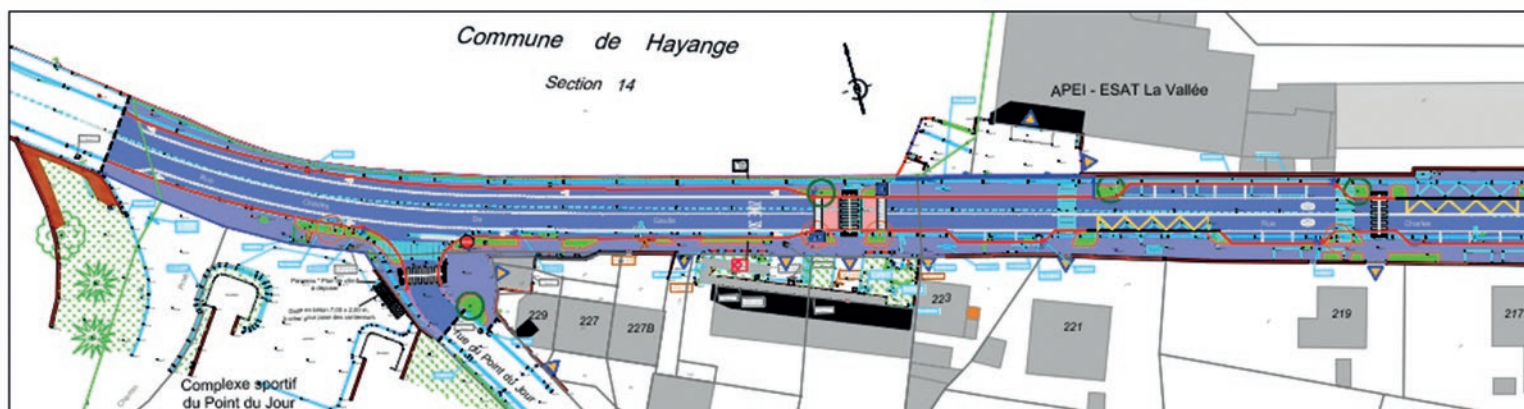
Les travaux ont progressé sur plusieurs fronts. Côté Lippmann, la construction des murs de soutènement et de la rampe d'accès a été réalisée, incluant les phases de coffrage et de coulage du béton. Sur l'ouvrage principal, les travaux d'étanchéité ont été achevés, permettant la mise en place des revêtements de surface : enrobés pour la voirie et la piste cyclable, et béton désactivé pour le cheminement piétonnier. L'éclairage public a également été installé. L'aménagement de l'escalier au niveau de la pile P2 a été finalisé. Enfin, les aménagements hors pont ont débuté, avec notamment les plantations et la réalisation des cheminements doux côté Lippmann, ainsi que l'aménagement du parking et des accès piétons aux abords de la gare SNCF.

6. Tracé du futur BHNS

Dans le cadre des travaux d'aménagement engagés par la **Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF)** sur son territoire, notamment dans le projet « **Cœur de Ville, Cœur de Fensch** », une coordination a été mise en place avec le **SMiTu** afin d'optimiser les interventions sur le tracé du **projet BHNS** (ex-Citézen).

Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la CAVF, concernent notamment la **rue Charles de Gaulle à Serémange-Erzange** (tronçons S1, S2 et S3-4) ainsi que la **rue de Longwy à Florange** (tronçon FLO4-5). Étant situés sur le linéaire du futur BHNS, ils ont été mutualisés avec le SMiTu, permettant une optimisation financière des investissements.

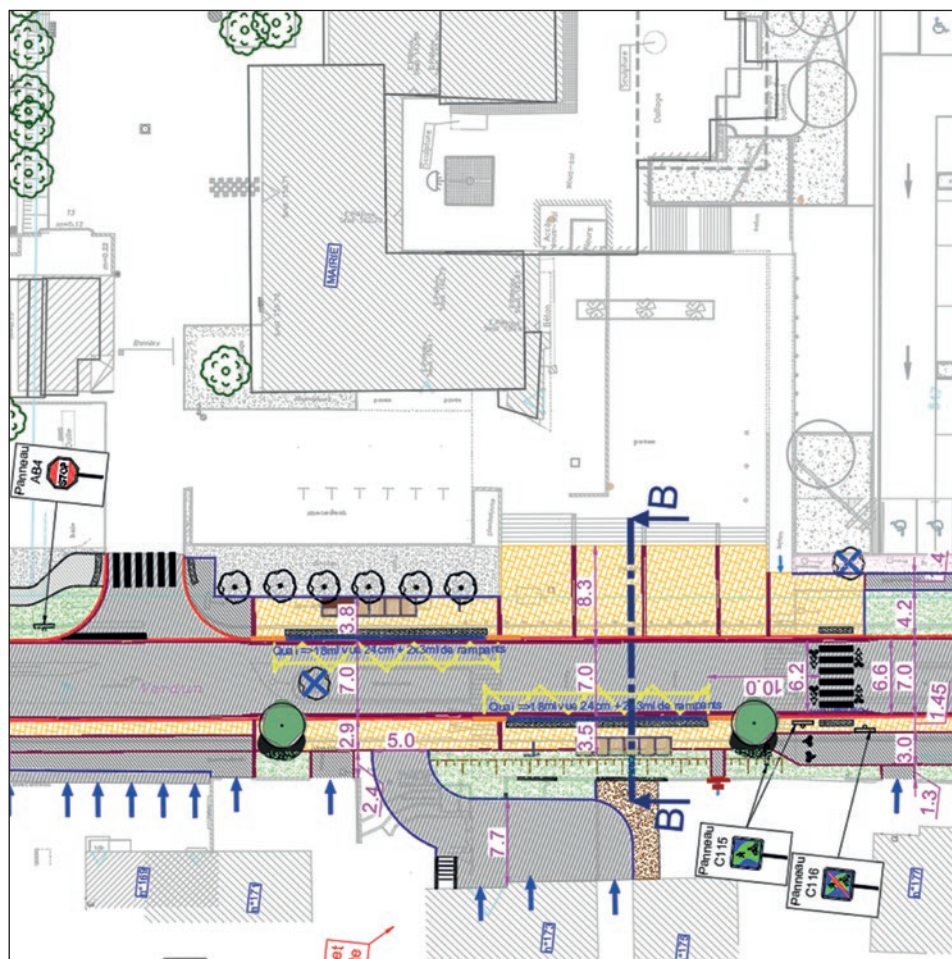
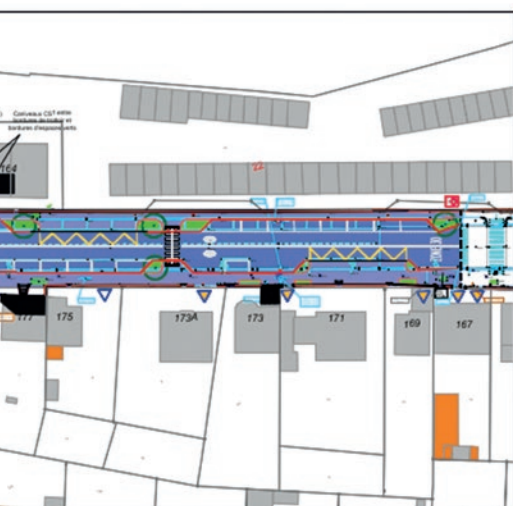
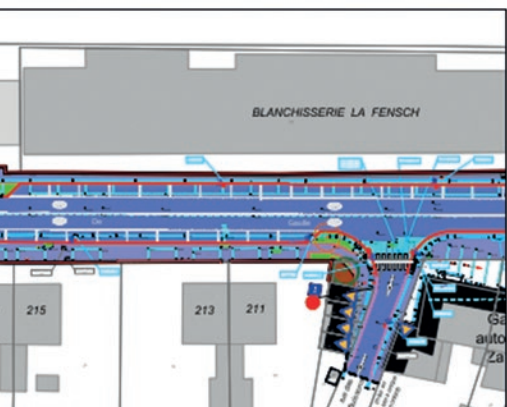
En contrepartie, le SMiTu versera à la CAVF une **participation estimative de 62 229,98 € TTC**.



En 2024, le SMiTU a franchi une étape clé dans le développement de son projet structurant du BHNS, visant à renforcer la connectivité et l'accessibilité de la région Moselle Nord. Parmi les réalisations majeures, les travaux sur les tronçons Flo4 et Flo5 se distingueront par leur impact significatif sur les communes de Florange et Serémange-Erzange.

A l'issue de l'achèvement de ces travaux, une réflexion sur la restructuration du projet BHNS en vue de le remettre en adéquation du Service Express Régional Métropolitain (SERM) Lorraine- Luxembourg porté par l'Etat et la Région Grand Est.

Par ailleurs, des travaux de **requalification de voirie et d'enfouissement des réseaux** menés par la **Ville de Terville** sur la **route de Verdun**, également situés sur le tracé du BHNS, ont fait l'objet d'une démarche similaire. La Ville a souhaité intégrer les besoins du SMiTU dans son projet afin, là encore, de rationaliser les coûts et d'assurer la cohérence des aménagements.



7/Zoom sur des décisions du syndicat en 2024

Délibération n°2024/I-4 : Avenant n°1 à la Convention de Complémentarité entre la Région Grand Est et le SMiTU

En janvier 2023, le SMiTU a conclu une convention de complémentarité avec la Région Grand-Est pour garantir une meilleure coordination des services de transport au sein et au-delà du territoire syndical. Cette initiative vise à offrir aux usagers des solutions de mobilité adaptées à leurs besoins, tout en renforçant la synergie entre les acteurs régionaux et locaux.

Pour l'année scolaire 2023-2024, un avenant a été adopté afin de résoudre les problématiques spécifiques des élèves de Gandrange scolarisés à Thionville. Ces élèves, jusqu'alors confrontés à des coûts de transport élevés en raison de l'inadéquation du réseau local, pourront désormais bénéficier des titres scolaires FLUO 57. Ces ajustements permettront une intégration plus fluide des services de transport régional pour un public estimé à moins de dix élèves, tout en réduisant les disparités entre les usagers.

L'avenant prévoit également l'extension de cette mesure aux élèves d'Algrange et Hayange, favorisant ainsi une approche équitable et territoriale. Les coûts, variant entre 243,51 € et 658,32 € par élève selon les lignes concernées, ont été intégrés au budget 2024, assurant une prise en charge transparente et anticipée.

Délibération n°2024/I-19 : Règlement d'attribution des subventions pour abris voyageurs et mise en accessibilité

Le Comité Syndical a adopté une réforme stratégique du règlement d'attribution des subventions, répondant à une demande croissante des collectivités membres. Cette révision permet d'anticiper les délais administratifs en autorisant l'engagement des travaux avant la délibération d'attribution de subvention. Cette nouvelle flexibilité est essentielle pour répondre aux contraintes temporelles et aux besoins urgents des territoires.

En parallèle, certaines dispositions obsolètes, telles que l'article 2 sur les aménagements du territoire, ont été abrogées. Ces ajustements visent à moderniser les procédures et à mieux aligner les règles avec les réalités opérationnelles. L'objectif est de maximiser l'efficacité des investissements dans l'amélioration des infrastructures de transport tout en maintenant un suivi rigoureux des dépenses.

Cette initiative marque une étape importante dans l'amélioration de la collaboration entre le SMiTU et ses collectivités membres, renforçant l'attractivité et l'accessibilité des services de mobilité.

Délibération n°2024/I-20 : Subvention pour l'installation d'un abribus et mise en accessibilité

Le Comité Syndical a validé la demande de subvention soumise par la Ville de Bertrange pour l'installation d'un abri voyageur à l'arrêt « *Cigale* » et la mise en accessibilité de celui-ci. Ces travaux, évalués à un montant total de 29 390,50 € HT, bénéficieront d'une subvention de 4 839 € accordée par le SMiTU.

Ce projet s'inscrit dans la volonté du Syndicat de favoriser des déplacements accessibles à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite. L'installation de cet abri améliorera le confort des usagers et renforce l'attractivité du réseau Citéline, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie locale.

Délibération n°2024/I-21 : Subvention pour l'installation de quatre abris voyageurs à Kuntzig

Afin de répondre aux besoins croissants des usagers de la commune de Kuntzig, le SMiTU a approuvé une subvention de 12 000 € pour l'installation de quatre abris voyageurs à des arrêts stratégiques : Rue des Ponts, Rue de Bibiche, Rue de la Gare, et Place de la Liberté. Ces infrastructures modernes offriront un abri contre les intempéries et amélioreront les conditions d'attente des voyageurs.

Ce projet, soutenu par un financement inscrit au budget 2024, témoigne de l'engagement du SMiTU à développer des infrastructures adaptées aux besoins des usagers, en harmonie avec les priorités locales et régionales.



Délibération n°2024/I-22 : Annulation du contentieux avec la Ville de Gandrange

Un contentieux opposait la Ville de Gandrange au SMiTU concernant une subvention de 5 765,45 € initialement refusée pour des travaux réalisés avant autorisation. La modification récente du règlement d'attribution a rendu ces travaux éligibles, permettant au Comité Syndical de valider l'allocation de cette somme.

En contrepartie, la Ville de Gandrange s'engage à retirer son recours administratif. Cette résolution illustre la volonté du SMiTU de maintenir des relations constructives avec ses collectivités membres et d'adapter ses pratiques pour répondre aux réalités du terrain.

Délibération n°2024/I-13 : Augmentation du taux du Versement Mobilité

Dans le cadre du financement des travaux structurants du projet Citézen, le Comité Syndical a approuvé une augmentation du taux du Versement Mobilité, qui passera de 1,75 % à 1,80 % à partir du 1^{er} juillet 2024. Ce projet inclut la construction d'infrastructures telles que des ouvrages d'art, des travaux de voirie, et un dépôt moderne pour le réseau de transport.

Cette augmentation permettra de générer un produit supplémentaire de 500 000 € par an, garantissant au SMiTU les moyens nécessaires pour finaliser ces aménagements essentiels à la modernisation et au développement du réseau.

Point I-7 – Délibération n°2024/I-14 : Adoption du Budget Primitif 2024

Le budget 2024 du SMiTU reflète une stratégie volontariste et ambitieuse. Une augmentation de 4 millions d'euros des participations des collectivités sera exclusivement dédiée à des investissements destinés à améliorer la mobilité du quotidien. Cette enveloppe permettra notamment de renouveler le matériel roulant, de moderniser les systèmes d'exploitation et d'information, et de finaliser les infrastructures liées au projet BHNS.

Parallèlement, une réduction significative des dépenses d'exploitation est prévue, s'inscrivant dans une démarche de gestion optimisée. Ce budget incarne une vision durable, orientée vers un service public de transport efficace et adapté aux attentes des usagers.

Délibération n°2024/I-14 : Adoption du Budget Primitif 2024 du SMiTU

Le budget primitif 2024 du SMiTU se distingue par son ambition et son caractère volontariste, s'inscrivant dans la continuité des orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il vise à renforcer les infrastructures de mobilité tout en rationalisant les dépenses.

Augmentation des participations des collectivités

Une augmentation de 4 millions d'euros des contributions des collectivités membres a été prévue. Ces fonds, exclusivement dédiés aux dépenses d'investissement, serviront à améliorer la mobilité quotidienne à travers des projets structurants et des infrastructures modernes.

Réduction des dépenses d'exploitation

En 2024, une diminution significative des dépenses d'exploitation sera mise en œuvre, traduisant une gestion optimisée des ressources. Cette mesure est essentielle pour dégager des marges financières nécessaires au financement d'investissements stratégiques.

Acquisition et renouvellement de matériel

Le renouvellement du matériel roulant permettra de mettre fin à un contrat de location d'autocars, entraînant une réduction des coûts d'exploitation dès 2025.

Un système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs sera acquis, améliorant ainsi la gestion du réseau et l'expérience des usagers.

Les radios des véhicules seront remplacées, renforçant la sécurité et la communication sur le réseau.

La mise à niveau du système billettique garantira une meilleure intégration technologique et un contrôle accru des prestations du délégataire.

Ces initiatives visent à offrir un service public de qualité, renforçant la satisfaction des usagers tout en optimisant l'efficacité des opérations.



Investissements pour le projet BHNS

Les dépenses liées au Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) se concentreront sur :

- La finalisation des ouvrages d'art et des voiries de liaison.
- Les aménagements consécutifs aux travaux des zones Cœur de Ville et Cœur de Fensch (S1, FLO4, et FLO5).
- L'inscription de crédits pour le lancement du dépôt.
- Le budget total se répartit comme suit :

➤ **Section investissement : 70 382 411,54 €**

➤ **Section exploitation : 45 967 215,11 €**

Le budget inclut également **35 536 966,91 €** de dépenses d'ordre en section d'investissement, intégrant les restes à réaliser et les résultats du compte administratif 2023.

Après un avis favorable du Bureau Syndical (20 mars 2024) et de la Commission Technique (2 avril 2024), le Comité Syndical a validé, à la majorité, ce budget ambitieux qui pose les bases d'une mobilité moderne et efficace.

Délibération n°2024/I-15 : Modification de l'Autorisation AP/CP concernant le Projet BHNS

Le projet BHNS, infrastructure de transport collectif ambitieuse, fait l'objet d'une révision de ses autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour s'adapter aux réalités financières et opérationnelles.

Contexte et historique

Depuis 2010, le SMiTU a choisi de réaliser une infrastructure en mode routier ou guidé. En 2014, le Comité Syndical a validé l'utilisation de la technique AP/CP, permettant de mobiliser les crédits au fur et à mesure des besoins annuels, sans immobiliser l'intégralité des financements dès le départ.

Réajustement des coûts et phasage du projet

Une étude approfondie a mis en lumière des surcoûts liés aux aléas et au phasage du projet, nécessitant une réévaluation. Actuellement, seuls certains éléments sont validés : la finalisation des ponts, la liaison entre ouvrages d'art, les aménagements des zones S1, FLO4 et FLO5, ainsi que le dépôt.

Répartition actualisée des crédits

Année	2024	2025	2026	2027	Total
Montant en € TTC	20 464 668,24	29 946 836,88	18 259 436,28	574 469,90	69 245 411,30

Le montant global des autorisations de programme est ainsi révisé à **130 546 995,30 € TTC** pour répondre aux besoins réajustés.

Après un avis favorable du Bureau Syndical (20 mars 2024) et de la Commission Technique (2 avril 2024), le Comité Syndical a validé ces modifications, garantissant la poursuite cohérente et maîtrisée du projet.

Délibération n°2024/I-16 : Proposition de règlement de la subvention de la Région Grand Est pour les aménagements cyclables

Le développement des infrastructures cyclables constitue un levier clé pour répondre aux enjeux de transition écologique et d'amélioration de la santé publique. Ce dispositif de subvention, proposé par la Région Grand Est, vise à accompagner les collectivités locales dans leurs investissements en faveur du vélo, en augmentant la part modale des déplacements cyclistes.

Objectifs du dispositif

Le plan vélo 2023-2028 s'inscrit dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique et les pollutions liées aux déplacements motorisés. Il ambitionne également de promouvoir une pratique cycliste sécurisée, en adéquation avec l'objectif de non-artificialisation des sols.

Critères d'éligibilité

Les projets doivent :

- S'inscrire dans une planification locale des mobilités (schéma directeur cyclable).
- Respecter les recommandations techniques du CEREMA.
- Associer le Département pour les projets liés à la voirie départementale.
- Modalités de financement
- Une enveloppe de 10 € par habitant est attribuée pour la durée du plan vélo (2023-2028). Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 60 % des dépenses éligibles, avec des bonifications pour :
 - Les territoires ruraux (+5 à +10 %).
 - Les projets intercommunaux ou résorbant des discontinuités (+10 %).
 - La prise en compte des critères environnementaux (+5 à +15 %).

Sélection des projets

- Les projets sont priorisés selon leur pertinence vis-à-vis des enjeux locaux, tels que la continuité des aménagements et l'accessibilité des équipements publics ou zones génératrices de déplacements.

Après validation par le Bureau Syndical (20 mars 2024) et la Commission Technique (2 avril 2024), le Comité Syndical a approuvé ce règlement, marquant une avancée significative pour le développement durable et la mobilité active.

Point I-11 – Délibération n°2024/I-27 : Convention de Financement pour la Gratuité du Réseau lors du Passage de la Flamme Olympique

À l'occasion du passage de la flamme olympique entre Yutz et Thionville le 27 juin 2024, le Comité Syndical a validé la gratuité exceptionnelle du réseau de transport pour cette journée. Cette mesure, demandée par les deux villes, vise à faciliter les déplacements des habitants tout en garantissant la sécurité des usagers.

La perte de recette, estimée à 3 300 €, sera prise en charge à parts égales par Thionville et Yutz. Une convention tripartite encadrera cette collaboration, renforçant l'attractivité du réseau Citéline lors de cet événement symbolique.



Délibération n°2024/I-28 : Motion contre la fermeture de la route Rédange-Belvaux

Le Comité Syndical a adopté une motion fermement opposée à la fermeture de la route Rédange-Belvaux (CR 178) par le Luxembourg. Ce projet, qui détournerait le trafic vers des axes déjà saturés, impacte directement la mobilité transfrontalière, essentielle pour les 90 000 Mosellans traversant quotidiennement la frontière.

Le SMiTU demande une consultation transfrontalière préalable et la mobilisation de la Commission Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise pour promouvoir des alternatives de mobilité durable, telles qu'un renforcement des offres de transport en commun et ferroviaires. Cette motion s'inscrit dans une volonté de préserver la fluidité des déplacements et la coopération transfrontalière.

➤ 8/Le réseau Citéline : une amélioration continue

Évolutions de lignes

A partir de septembre 2024, le réseau Citéline a été entièrement revu, avec la création de nouvelles lignes, la transformation de lignes existantes et la fusion de 2 lignes structurantes :

➤ **LA LIGNE S02 – THIONVILLE Gassion – THIONVILLE Bel Air** est devenue **S02 – THIONVILLE Gare SNCF Quai A – THIONVILLE Bel Air**, pour permettre aux usagers travaillant à l'hôpital Bel Air et venant en train d'avoir un bus direct vers leur lieu de travail.

La fréquence de la ligne S02 est ainsi passée d'un bus par heure à 1 bus toutes les 15 minutes, entre 5h15 et 21h15 en semaine scolaire.

➤ **LA LIGNE S04 – ALGRANGE Terminus – HAYANGE Centre Aquatique Féralia** est devenue **S04 – ALGRANGE Terminus – FAMECK Feltière**, pour permettre aux usagers d'HAYANGE et de SERÉMANGE d'aller faire leurs courses dans la zone commerciale de la Feltière à FAMECK, et également pour permettre, suite aux demandes des parents d'élèves lors des réunions publiques, d'avoir un bus direct pour les lycéens d'ALGRANGE vers les lycées St-Exupéry et Jean Macé de FAMECK.

- **Le Centre Aquatique Féralia** est desservi désormais par la navette N90 aux heures d'ouverture.

La fréquence de la ligne S04 reste identique à sa précédente version, soit un bus toutes les 30 minutes en heure de pointe et 1 bus par heure en heure creuse.

➤ **LA LIGNE S07 – UCKANGE Route de Metz – THIONVILLE Linkling 3** est devenue **S07 – UCKANGE Route de Metz – FLORANGE Vieilles Vignes**. Les horaires de la ligne ont également été revus pour permettre aux scolaires de se rendre de façon plus optimale au collège Charles de Gaulle (arrêt Zone Artisanale), au lycée Jean Macé (arrêt Zone Artisanale) et au lycée St-Exupéry de FAMECK (arrêt Lycée St-Exupéry).

La fréquence reste identique à sa précédente version, à savoir un bus toutes les heures en heure de pointe, et 1 bus toutes les 2 heures en heure creuse.

➤ **LA LIGNE S12 – MANOM Pommiers – THIONVILLE Linkling 3** est devenue **S12 – MANOM Pommiers – THIONVILLE Foch Kiosque/Hélène Boucher**. La liaison entre Hélène Boucher et l'hôpital Bel Air se fait par la ligne S02 et la liaison entre le quartier de la Côte des Roses et la zone du Linkling se fait avec la nouvelle ligne S14.

La fréquence de la ligne reste inchangée par rapport à sa nouvelle version, à savoir 1 bus toutes les heures en heure de pointe et toutes les 2 heures en heure creuse.

➤ **LA NOUVELLE LIGNE S13 – THIONVILLE Foch Kiosque/Hélène Boucher – TERVILLE St-Jean** est créée pour permettre aux usagers de THIONVILLE d'avoir une offre plus rapide et directe pour se rendre au Géric de THIONVILLE ou dans la zone commerciale du Super Green de TERVILLE. Elle reprend en partie l'itinéraire de l'ancienne ligne à vocation scolaire **37 – THIONVILLE Foch Théâtre/Hélène Boucher – THIONVILLE Beauregard via TERVILLE ZAC EDF**, mais avec une fréquence bien plus importante, à savoir un bus toutes les 30 minutes, toute la journée de 6h17 à 20h31 durant toutes les périodes, au lieu d'un voyage le matin, 2 voyages le midi et d'un voyage le soir uniquement en période scolaire.

La ligne S13 est également exploitée en autobus, au lieu d'autocars, ce qui permet une fréquentation plus importante.

➤ **LA NOUVELLE LIGNE S14 – FLORANGE Moulin Daspich – THIONVILLE Bel Air via TERVILLE Super Green et THIONVILLE Linkling 3** est créée pour permettre aux usagers travailleurs de FAMECK et FLORANGE de se rendre dans les zones commerciales de TERVILLE et THIONVILLE, ainsi qu'à l'hôpital Bel Air de THIONVILLE.

La ligne S14 est en correspondance avec la ligne S03 en provenance de FAMECK et de FLORANGE.

La fréquence de la ligne est d'un bus toutes les 30 minutes, toute la journée entre 6h46 et 20h42 durant toutes les périodes et les samedis.

➤ **LA LIGNE S20 – THIONVILLE Hélène Boucher/Foch Fontaine – HAYANGE Esplanade** est devenue **S20 – THIONVILLE Gare SNCF Quai B – HAYANGE Esplanade**, suite à la fusion de la ligne S20 avec la ligne S21. Le but est de permettre une desserte directe de la gare SNCF de THIONVILLE pour les usagers frontaliers de la vallée de la Fensch, ainsi que de TERVILLE et THIONVILLE, mais aussi d'offrir aux usagers de Citéline une fréquence accrue d'HAYANGE vers THIONVILLE.

La fréquence de la ligne S20 passe d'un bus toutes les 30 minutes à 1 bus toutes les 15 minutes, toute la journée entre 5h35 et 20h50 en période scolaire, et entre 5h35 et 21h20 en période de vacances scolaires.

➤ **LA LIGNE S21 – THIONVILLE Hélène Boucher/Foch Fontaine – HAYANGE Esplanade/ST-NICOLAS-EN-FORET** est fusionnée avec la ligne S20. Le tronçon HAYANGE Esplanade – ST-NICOLAS-EN-FORET est assuré par la navette **N90 – HAYANGE Esplanade – ST-NICOLAS-EN-FORET**, avec une fréquence d'un bus toutes les 30 minutes, soit la même qu'avec la S21.

Comme indiqué précédemment, la ligne à vocation scolaire **37 – THIONVILLE Foch Théâtre/Hélène Boucher – THIONVILLE Beauregard via TERVILLE ZAC EDF** est supprimée. L'itinéraire est en majorité repris par la nouvelle ligne **S13 – THIONVILLE Foch Kiosque/Hélène Boucher – TERVILLE St-Jean** pour améliorer l'offre de desserte à destination des zones commerciales de THIONVILLE et de TERVILLE.

➤ **LA LIGNE 48 – FONTOY Collège – FAMECK Lycée St-Exupéry via SEREMANGE** a été modifiée suite au changement d'itinéraire de la ligne S04. Depuis septembre, la ligne 48 ne voyage que le matin, pour le voyage de 7h10 depuis FONTOY vers FAMECK. Les deux retours du soir de 16h55 et 17h50 sont désormais opérés sur la ligne S04.

➤ **LA NAVETTE N90 – HAYANGE Esplanade – ST-NICOLAS-EN-FORET** reprend la desserte du Centre Aquatique Féralia d'HAYANGE suite à la modification de l'itinéraire de la ligne S04. Le centre aquatique est desservi aux heures d'ouverture.

Depuis le 19 novembre 2024, le Pont de RICHEMONT, situé sur la D60 entre GUENANGE et UCKANGE, a dû être fermé à la circulation des poids lourds suite à un trou en formation. La ligne à vocation scolaire **43 – BERTRANGE Carrefour – HAYANGE LP Maryse Bastié** et la ligne **60 – GUENANGE Village – THIONVILLE Bel Air via UCKANGE et FLORANGE** ont dû être déviées :

- La ligne 43 depuis et vers le lycée professionnel d'HAYANGE doit emprunter l'autoroute A30 en passant par BOUSSE et MONDELANGE.
- La ligne 60 a été coupée et n'effectue son itinéraire qu'à partir d'UCKANGE Route de Metz vers THIONVILLE. La desserte de GUENANGE vers THIONVILLE reste assurée par la ligne **S09 – GUENANGE Village – THIONVILLE Foch/Sécurité Sociale**.

Lignes du dimanche et TAD

Depuis la rentrée de septembre 2024, un nouveau service de transport à la demande a été mise en place le dimanche. Auparavant, le transport à la demande n'était possible qu'en semaine du lundi au samedi.

Ce nouveau service du dimanche permet de relier 29 communes du territoire vers des points d'intérêt situé à THIONVILLE, à savoir le centre-ville, le cinéma Kinépolis, l'hôpital Bel Air et la gare SNCF. Les 6 communes restantes (THIONVILLE, YUTZ, TERVILLE, FLORANGE, SEREMANGE et HAYANGE) sont desservies par les lignes du dimanche **D25 – YUTZ Aéroport P+R – HAYANGE Esplanade** et **D26 – YUTZ Arc-en-Ciel – THIONVILLE Bel Air/METZANGE P+R**.

Les horaires de fonctionnement du TAD du dimanche sont, vers THIONVILLE, à 8h30, 10h15, 12h30, 14h45 et 16h15. Au retour depuis THIONVILLE, les départs sont à 10h15, 12h30, 16h15 et 17h30.

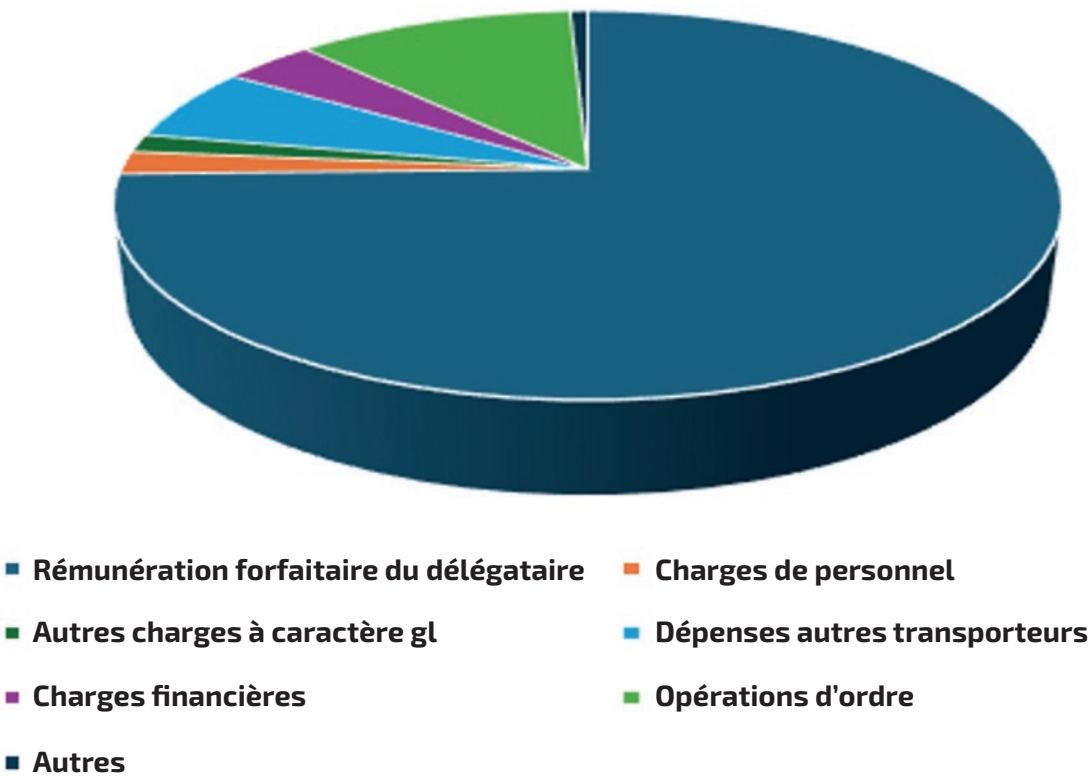
9/Zoom sur le budget 2024

Données financières

1. Les dépenses

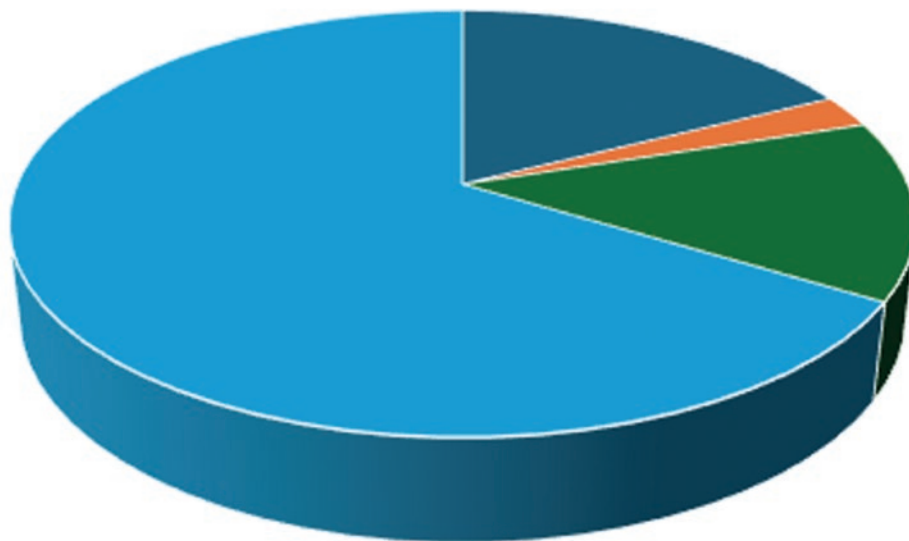
Dépenses exploitation réalisées	32 298 792,88 €
Rémunération forfaitaire du délégataire	24 092 046,59 €
Charges de personnel	615 272,33 €
Autres charges à caractère général	493 320,52 €
Dépenses autres transporteurs	1 993 186,80 €
Charges financières	1 202 909,30 €
Opérations d'ordre	3 672 558,65 €
Autres	229 498,69 €

Dépenses exploitation 2024



Dépenses Investissement réalisées	53 581 741,86 €
Projet BHNS	9 431 213,64 €
Remboursement emprunt	1 319 390,81 €
Autre dépenses	7 294 170,50 €
Opérations d'ordre	35 536 966,91 €

Dépenses investissement 2024

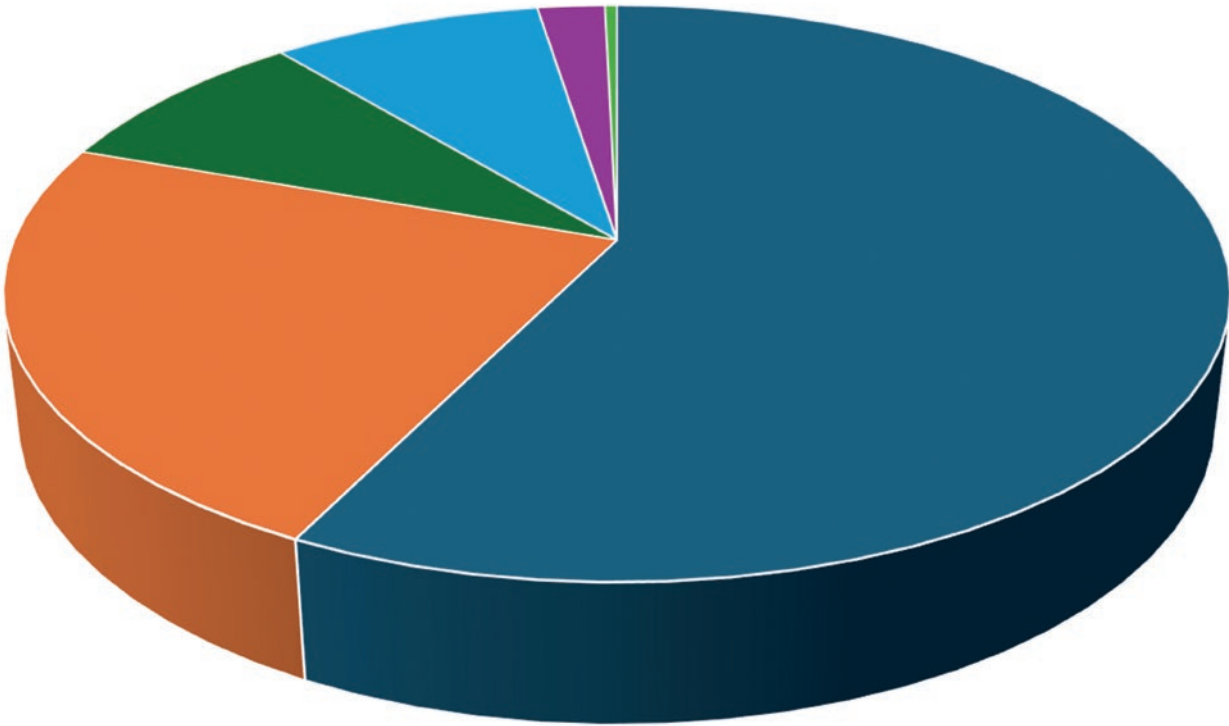


- Projet Citézen
- Remboursement emprunt
- Autres dépenses
- Opération d'ordre

2. Les recettes

Recettes exploitation	41 460 314,80 €
Versement mobilité	23 766 583,23 €
Parts des collectivités	9 594 359,80 €
Dotation globale de décentralisation	3 534 382,00 €
Recettes commerciales	3 529 643,07 €
Autres produits	878 379,79 €
Opérations d'ordre	156 966,91 €

Recettes exploitation 2024



- Versement mobilité

■ Dotation globale de décentralisation

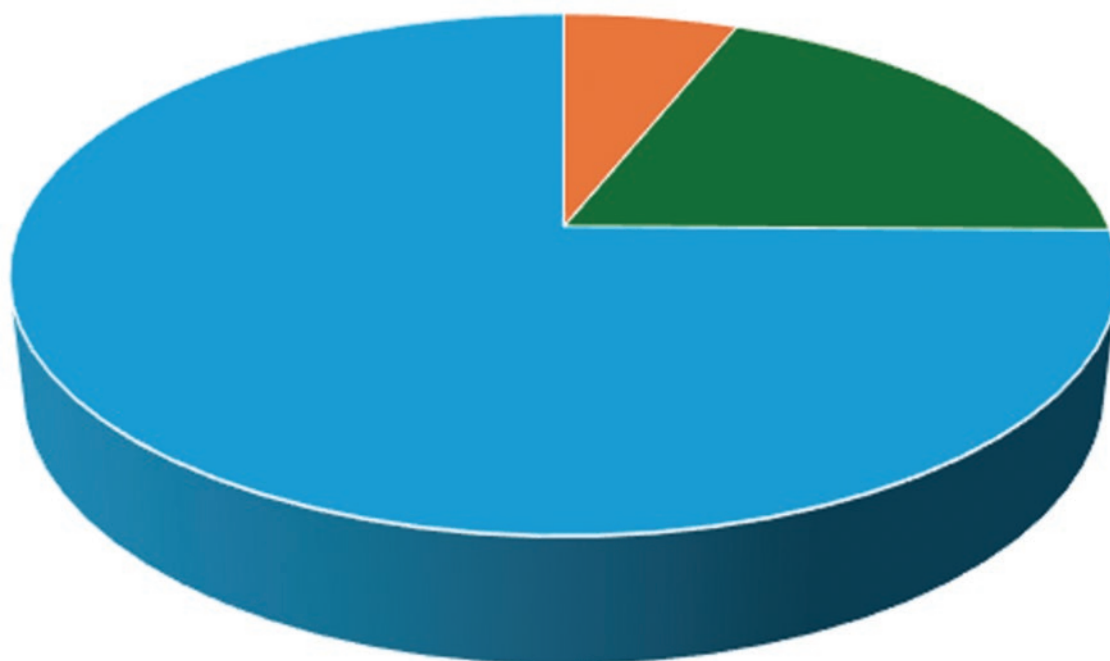
■ Autres produits
- Parts des collectivités

■ Recettes commerciales

■ Opérations d'ordre

Recettes Investissement	52 222 035,98 €
Dotations FCTVA	1 746,16 €
Subventions d'investissements reçues	3 167 731,17 €
Emprunts	10 000 000,00 €
Opérations d'ordre	39 052 558,65 €

Recettes investissement 2024



- Dotations FCTVA
- Subventions d'investissements reçues
- Emprunts
- Opérations d'ordre

Trombinoscope du Comité Syndical



Rémy Près
C.A D



Patrick BECKER
1^{er} Vice-Président
C.A PORTES DE FRANCE



Alexandra REBSTOCK-PINNA
2^e Vice-Présidente
C.A DU VAL DE FENSCH



Bernard VEINNANT
3^e Vice-Président
C.A PORTES DE FRANCE



Laurent SCHULTZ
7^e Vice-Président
C.A PORTES DE FRANCE



Jean-François MEDVES
8^e Vice-Président
C.A DU VAL DE FENSCH



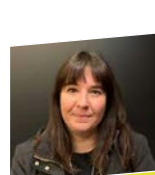
Olivier POSTAL
9^e Vice-Président
C.A PORTES DE FRANCE



Elsa PAULY
Assesseur
BERTRANGE



Bernard GUERMANN
Assesseur
C.C.P.H.V.A



Caroline VETZEL
BERTRANGE



Marc FERRERO
C.A PORTES DE FRANCE



Marie-Laure
C.A PORTE



Brigitte SCHNEIDER
C.A PORTES DE FRANCE



René ANDRE
C.A PORTES DE FRANCE



Damien ZIEGLER
C.A PORTES DE FRANCE



Angèle KASPAR-COTRUPİ
C.A PORTES DE FRANCE



Roger SC
C.A PORTES



Fabien ENGELMANN
C.A DU VAL DE FENSCH



André DEUTSCH
C.A DU VAL DE FENSCH



Marie GRILLO
C.A DU VAL DE FENSCH



Fanny MENTION
C.A DU VAL DE FENSCH



Micha
C.A DU VAL



Bernard ZENNER
C.C.C.E



Roland BALCERZAK
C.C.C.E



Michel HERGAT
C.C.C.E



Alieth FEUVRIER
C.C.C.E



Bertrand
C.C.



Denis BAUR
C.C.C.E



Christine ACKER
C.C.C.E



Maryline KOWALCZYK
GUENANGE



Marc SCHIVRE
GUENANGE



Cédric FRADELLA
STUCKANGE



P
C.C.R

y DICK
ident
DU VAL DE FENSCH



Serge JURCZAK
4^e Vice-Président
C.A DU VAL DE FENSCH



Pierre TACCONI
5^e Vice-Président
GUENANGE



Mathieu WEIS
6^e Vice-Président
C.A PORTES DE FRANCE



Olivier SEGURA
Assesseur
STUCKANGE



Aïcha HATRI
Assesseur
C.A DU VAL DE FENSCH



Patricia RENAUX
Assesseur
C.A PORTES DE FRANCE



Alexandre HOLSENBURGER
Assesseur
C.A DU VAL DE FENSCH



Pierre HERFELD
C.A PORTES DE FRANCE



Marc LUCCHINI
C.A PORTES DE FRANCE



Guy MELEO
C.A PORTES DE FRANCE



Clémence POUGET
C.A PORTES DE FRANCE



Denis SCHITZ
C.A PORTES DE FRANCE



Jean-Marc HERIBER
C.A PORTES DE FRANCE



Jean-Marie COLIN
C.A PORTES DE FRANCE



Alessandro BERNARDI
C.A DU VAL DE FENSCH



Jean-Luc CORAZZA
C.A DU VAL DE FENSCH



Murielle DEISS
C.A DU VAL DE FENSCH



Sylvie BEY
C.A DU VAL DE FENSCH



Sylvie SCHUTZ
C.A DU VAL DE FENSCH



Jérémy BARILLARO
C.A DU VAL DE FENSCH



Serge RECH
C.C.C.E



Michel PAQUET
C.C.C.E



MATHIEU
C.C.C.E



Déborah LANGMAR
C.C.C.E



Jerry PARPETTE
C.C.C.E



Maurice LORENTZ
C.C.C.E



David ROBINET
C.C.C.E



Patrick ABATE
C.C.RIVES DE MOSELLE



Julien FREYBURGER
C.C.RIVES DE MOSELLE



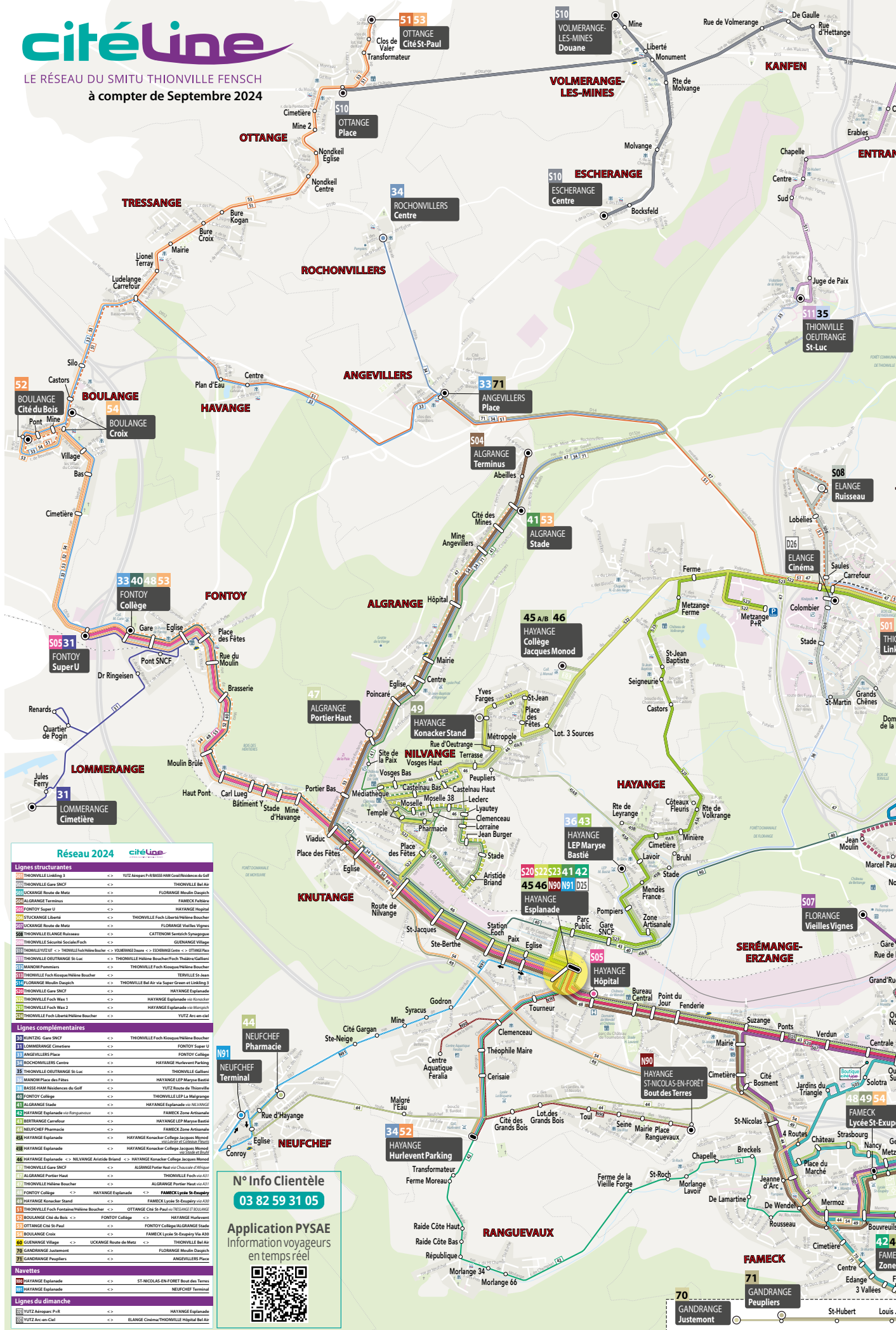
Stéphan BRUSCO
C.C.P.H.V.A

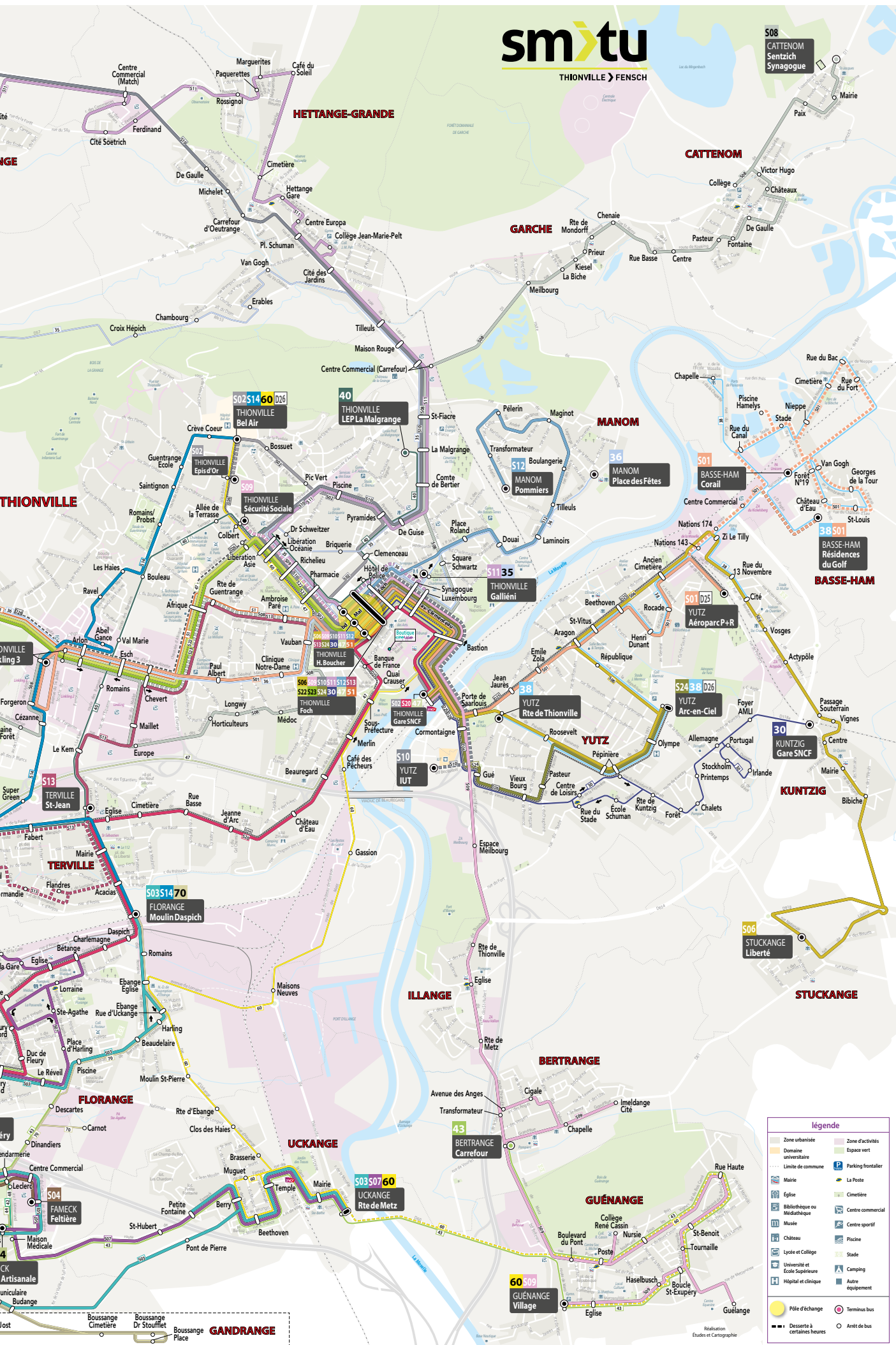


Lionel PHILIPPE
C.C.P.H.V.A



Viviane FATTORELLI
C.C.P.H.V.A





légende

Réalisation
Etudes et Cartographie



1A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz
03 82 57 18 19 - smitu@smitu.fr
www.smitu.fr / 